Envoyé en préfecture le 16/09/2025
Reçu en préfecture le 16/09/2025
Publié le
ID : 044-200060838-20250910-DEL_BS_092025-DE

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

BUREAU du 10 septembre 2025

Date de la convocation du Bureau syndical : le 4 septembre 2025
Nombre de membres en exercice : 12 membres
Nombre de membres présents : 9 membres
Nombre de votants : 8 membres

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 septembre à quatorze heures, les membres du bureau syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle de l'Acheneau » à Sainte-Pazanne, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETR.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Françoise RELANDEAU et M. Yves BLANCHARD **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Dorothée PACAUD et M. Raymond CHARBONNIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M. Johann BOBLIN et Yannick FETIVEAU **pour Grand Lieu Communauté,** Mme Laetitia PELTIER et M. Laurent ROBIN **pour Sud Retz Atlantique Communauté.**

Etaient excusés : M. Jean Michel BRARD **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mme Mariline BOUSSEAU **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Karine PAVIZA **pour Grand Lieu Communauté**.

OBJET : AVIS sur le P.L.U. arrêté de Machecoul-St-Même

Madame la Présidente informe le Bureau de la notification au syndicat mixte du PETR du Pays de Retz du PLU arrêté par la commune de Machecoul-Saint-Même le 22 mai 2025, conformément à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme. Le dossier a été transmis le 19 juin 2025.

Il est rappelé que le PETR dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les PLU arrêtés sur son territoire, à défaut son avis est réputé favorable.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente et des précisions apportées par les services de Sud Retz Atlantique Communauté précisant la territorialisation de la trajectoire de sobriété foncière au sein de l'EPCI et en particulier au regard de la consommation des ENAF à des fins économiques,

Après en avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité, M. ROBIN ne prenant pas part au vote.

- **DONNE un avis favorable** au plan local d'urbanisme arrêté le 22 mai 2025 par la commune de Machecoul-Saint-Même
- **AUTORISE Madame la Présidente** à signer toute pièce relative à ce dossier,

La Présidente du PETR
Pascale BRIAND